

---

Madame Anne GENETET  
Députée Asie - Océanie - Europe orientale  
11ème circonscription des Français établis hors de France

Paris, le 14 septembre 2020

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je souhaite par la présente attirer votre attention sur la question de l'établissement des actes notariés depuis l'étranger.

Le décret du 3 avril 2020 ouvrait aux Français résidant hors de France la faculté, à titre dérogatoire, de signer par voie électronique des actes notariés, cela jusqu'à un mois après la fin de l'urgence sanitaire. Il a donc pris fin cet été.

Néanmoins, la situation internationale demeure particulièrement complexe, dans la mesure où de nombreux pays ont maintenu leurs mesures de restriction de circulation et d'entrée sur le territoire.

Compte tenu de ces circonstances, pourriez-vous m'indiquer si vous envisagez de prolonger cette dérogation ? Plus généralement, quelles sont les suites que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères compte donner au dispositif ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier, et vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'assurance de ma haute considération.



Anne Genetet

Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE  
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du  
tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie  
27 rue de la Convention  
75015 Paris